

**Projet d'extension de la ligne BHNS-ZENIBUS
Communes de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles
et Les Pennes Mirabeau**

Enquête Publique du 12 février 2024 au 13 mars 2024 inclus

**CONCLUSIONS MOTIVEES
PORTANT SUR L'UTILITE PUBLIQUE**



**Désignation du commissaire enquêteur : Monsieur Gilles LABRIAUD
Tribunal Administratif de Marseille
Décision n° E23000090/13 du 16/11/2023**

Arrêté Préfectoral n° 2023-52 du 21/12/2023

1 – OBJET DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique en objet concerne le projet d'extension de la ligne de bus existante appelée ZENIBUS qui traverse les communes des Pennes Mirabeau, Vitrolles, Saint-Victoret et Marignane et sa transformation en Bus à Haut Niveau de Service BHNS.

Elle s'est déroulée du 12 février au 13 mars 2024.

L'Autorité organisatrice de l'enquête est la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Le Maître d'ouvrage responsable du projet est la Métropole d'Aix Marseille Provence (MAMP).

Par décision n° E23000090/13 en date du 16 novembre 2023 et sur demande du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 2 novembre 2023, Madame Muriel Josset la 1^{ère} Vice-présidente du Tribunal Administratif de Marseille m'a désigné, Monsieur Gilles Labriaud, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

2 – LE PROJET ET SES ENJEUX

Il s'agit de prolonger la ligne existante à la fois :

- Côté des Pennes-Mirabeau jusqu'à la zone commerciale de Plan-de-Campagne
- Côté Marignane jusqu'à la zone d'activité de Technoparc des Florides.

Le projet vise à augmenter l'usage des transports en commun et du vélo, à diminuer l'usage de la voiture et par-delà à réduire les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre).

L'infrastructure proposée prévoit la création de :

- 2 x 4,4 km de voies réservées au BHNS ZENIBUS.
- L'aménagement de 6 carrefours à feux et système de priorité pour le BHNS ZENIBUS.
- 2,1 km de cheminements piétons, et la requalification de 2,6 km de trottoirs existants.
- 4,6 km d'aménagements cyclables.
- 6 parkings relais et la réduction des places de stationnement urbain.

La création de voies dédiées nécessite d'empiéter sur des emprises foncières pour partie maîtrisées par le maître d'ouvrage et pour partie appartenant à des propriétaires privés.

L'enquête publique a donc trois volets :

- L'Utilité Publique (DUP) du projet
- Le parcellaire
- L'autorisation environnementale correspondante.

Le rapport d'enquête couvre les 3 volets.

Par contre j'ai rédigé des conclusions motivées spécifiques à chacun d'entre eux.

Les 3 premiers chapitres de ces conclusions motivées sont identiques.

3 – LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique et les permanences associées aux Pennes Mirabeau, Vitrolles, Saint-Victoret et Marignane se sont déroulées normalement et sans problème particulier conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2023.

Les dispositions réglementaires prévues dans l'arrêté préfectoral pour l'information du public ont été respectées.

En complément de ces dispositions réglementaires des affiches à caractère publicitaire ont été également posées dans les abris bus, dans les bus et dans les lieux d'enquête.

MAMP et la commune des Pennes Mirabeau ont publié sur leur site internet une information portant sur l'enquête publique.

Les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions et sans incident.

Des bureaux ou salles adaptés et fermés étaient mis à disposition par les mairies permettant des discussions franches et discrètes.

Je n'ai reçu que 10 personnes ou groupes de personnes toutes au cours des 3 permanences au siège de l'enquête aux Pennes-Mirabeau.

Dans les 3 autres lieux de permanence de Vitrolles, Saint-Victoret, et Marignane, personne ne s'est déplacée et les registres sont restés vierge.

J'ai comptabilisé 24 contributions au total : 18 sur le registre numérique et 6 sur le registre papier des Pennes-Mirabeau.

Ces 24 contributions se répartissent en :

- 10 avis favorables dont certains avec demandes de précisions
- 8 avis neutres avec demandes de précisions
- 3 avis avec des réserves et des inquiétudes, sans prise de position tranchée
- 3 avis défavorables

Le registre numérique a fait l'objet de 359 visiteurs pour 553 visites, 583 documents ont été téléchargés et 554 visualisés.

Bien que ces 553 visites soient à relativiser avec les 46 000 habitants et 28 000 emplois desservis par le BHNS-ZENIBUS et son projet d'extension tout au long d'un fuseau de 2 fois 500m de large, on peut constater malgré tout qu'un nombre non négligeable de personnes se sont intéressées au dossier sans pour autant donner un avis, demander des précisions ni faire part d'inquiétude ou de réserve.

Ce que je traduis in fine par un acquiescement tacite.

Je constate que le public a été normalement informé conformément aux dispositions réglementaires et complémentaires (affichage à caractère publicitaire, information sur les sites internet, ...), et globalement les avis sont très majoritairement favorables ou neutres.

4 – APPRECIATION DU PROJET AU TITRE DE L'UTILITE PUBLIQUE

La ligne existante s'impose aujourd'hui comme la colonne vertébrale du réseau de transport en commun de l'Est de l'étang de Berre. Son extension vers la zone d'activité de Plan de Campagne et la ZAC des Florides ainsi que son doublement dans la traversée de Vitrolles permettront de conforter et d'améliorer cet axe structurant.

Conformément au Plan de Déplacement Urbains métropolitain (PDU), il s'intègre pleinement dans le maillage des transports en commun de la Métropole.

Il répond aux bénéfices attendus en termes de mobilité en proposant une alternative au tout voiture avec la réalisation de couloirs de bus, l'aménagement de pistes cyclables et en développant une offre multimodale.

A ces bénéfices attendus en termes de mobilité s'ajoutent :

- L'amélioration de la sécurité avec le réaménagement de carrefours équipés de feux tricolores et le développement de la vidéoprotection pour éviter les incivilités.
- L'amélioration du cadre de vie des riverains en termes de sécurité, de bruit, de qualité de l'air, d'espaces publics, d'aménagement de trottoirs, etc...
- L'augmentation des voies réservées sans toucher au bâti et sans détruire des zones humides.
- La meilleure prise en compte du risque inondation grâce à la remise à niveau des ouvrages hydrauliques.

Je note que pendant les travaux, MAMP s'engage à prendre des dispositions particulières pour minimiser l'impact sur la circulation, à respecter les dispositions réglementaires en matière de nuisances sonores.

L'estimation globale du projet est de 26 M€ HT ce qui me semble raisonnable au regard des bénéfices attendus et à comparer à des projets similaires comme le BHNS d'Aubagne estimé à 32 M€ HT.

5 – CONCLUSIONS AU TITRE DE L'UTILITE PUBLIQUE

Je considère que l'Utilité Publique du projet est avérée :

- Amélioration du transport en commun, développement de l'offre multimodale et du vélo.
- Amélioration globale de la sécurité et du cadre de vie.
- Limitation des emprises foncières sans toucher au bâti et aux zones humides.

Je note que les personnes publiques associées sont globalement favorables au projet. Je note que les avis du public sont très majoritairement favorables ou neutres.

J'émet un AVIS FAVORABLE au projet d'extension du BHNS-ZENIBUS pour ce qui concerne son Utilité Publique.

Cet avis favorable est assorti de 5 recommandations :

Recommandation n° 1

Compte tenu du réaménagement de la RD6 et la présence tout au long du parcours d'une voie cycliste et piétonne, je recommande qu'une étude de dangerosité soit menée pour définir la vitesse maximale acceptable et adaptée à la nouvelle configuration de la voie et ses nouveaux usages.

Recommandation n° 2

Compte tenu des incivilités régulières constatées par les riverains, je recommande que le nombre de caméras déployés soit suffisant pour couvrir toute la longueur de la RD6 et que la vidéooverbalisation sur cet axe soit effectif.

Recommandation n° 3

Compte tenu de la dangerosité du rond-point du vélodrome, je recommande que le passage piétons/cyclistes permettant de traverser la RD6, soit équipé d'un signal lumineux avertissant les automobilistes.

Recommandation n° 4

Afin de limiter l'impact des travaux sur les places de stationnement autour du square de Gaulle, je recommande que le parking relais prévu de 44 places par le projet soit une priorité et soit opérationnel avant les travaux.

Recommandation n° 5

Les câbles de téléphonie et d'internet traversent en aérien la RD6 à proximité du carrefour de Bellepeire, ils ont déjà été arrachés par le passé suite aux passages de convois exceptionnels.

Je recommande qu'à l'occasion des travaux d'élargissement de la chaussée et de reconfiguration du carrefour, soit posé un fourreau enterré qui permettent ensuite à l'opérateur de téléphonie et d'internet d'enfouir ces câbles qui présentent une fragilité avérée.

Rédigé à La Ciotat le 8 avril 2024

Le commissaire enquêteur

Gilles Labriaud

